

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision n° 11-232 du 20 décembre 2011 relative à la composition nominative du comité technique spécial (CTS) de la direction des opérations (DO) de la direction des services de la navigation aérienne (DSNA)

NOR : DEVA1200767S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des opérations de la direction des services de la navigation aérienne,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision DO n° 11-217 du 8 décembre 2011 fixant la répartition des sièges au sein du comité technique spécial de la direction des opérations,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique spécial de la direction des opérations est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Éric Bruneau, directeur des opérations de la DSNA, ou son représentant.

Maryse Debuchy, adjointe ressources au directeur des opérations, ou son représentant.

Article 2

Représentants du personnel

Titulaires

Mme Domitille COSTES, SNCTA.

M. Stéphane RICARD, SNCTA.

M. Cyrille VINCENT, SNCTA.

M. Gilles WINCKLER, USAC-CGT.

M. Pierrick TORMIN, USAC-CGT.

M. Éric MONATE, USAC-CGT.

M. Christophe MERLIN, UNSA.

M. Didier REYNAUD, UNSA.

M. Emmanuel POIVRET, UNSA.

M. Laurent NOTEBAERT, FO.

Suppléants

M. Mathieu MARTIN, SNCTA.
M. François MERQUEY, SNCTA.
M. Romain RODOLLE, SNCTA.
M. Samuel BOUILLIEN, USAC-CGT.
M. Jean-Claude LAMOUREUX, USAC-CGT.
Mme Virginie SIBILLE, USAC-CGT.
M. Arnaud PAUGAM, UNSA.
M. Jean Christophe SARENI, UNSA.
M. Denis BARBAROUX, UNSA.
M. Pierre MEYBON, FO.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 20 décembre 2011.

*Le directeur des opérations de la direction
des services de la navigation aérienne,
É. BRUNEAU*